



**AGENCE REGIONALE DE SANTE
DE PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR**

*Secrétariat général
Service expertise juridique & marchés publics*

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (C.C.T.P.)

OBJET DE LA CONSULTATION : La présente consultation a pour objet la préparation de la mise en place du centre régional de coordination (CRC) des dépistages des cancers en Région Paca.

Objectifs spécifiques :

- Réaliser avec les SGDO un diagnostic et un état des lieux régionaux,
- Préparer avec les SGDO un projet de centre régional de coordination des dépistages des cancers en PACA, en proposant des solutions efficaces, conformément au cahier des charges de l'instruction DGS/SP5/2017/143 du 28 avril 2017,
- Initier une démarche maîtrisée d'accompagnement au changement.

MODE DE PASSATION : Cette consultation fait l'objet d'une procédure adaptée, en application de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et des articles 15, 27, 34 et 77 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES :

Le vendredi 15 septembre 2017 à 11 heures

POUVOIR ADJUDICATEUR : Le Directeur général de l'Agence régionale de santé de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

DUREE: Quatre (4) mois à compter de la date de notification pour la tranche ferme. La tranche conditionnelle est susceptible d'être affirmée dans le courant du 1^{er} semestre 2018.

Le présent cahier comporte sept (7) pages (y compris la première)

SOMMAIRE

1 - Objet de la consultation	3
2 - Présentation de l'ARS PACA	3
3 – Planning de réalisation	5
4 – Détail des prestations attendues	6
4-1. Livrable n°1	Erreur ! Signet non défini.
4-2. Livrable n°2	Erreur ! Signet non défini.
4-3. Document final	Erreur ! Signet non défini.
4-4. Accompagnement au changement	6
4-5. Documentation	6
5 – modalités d'exécution des prestations	7
5-1- Désignation d'un référent projet	7
5-2 - Offre financière	7
5-3 - Obligation de résultat.	7
5-4 - Obligation de délai	7
5-5- Vérification des prestations	7

1 - OBJET DE LA CONSULTATION

L'Agence régionale de santé de Provence-Alpes-Côte d'Azur souhaite se faire accompagner par un prestataire pour la préparation de la mise en place du centre régional de coordination des dépistages des cancers en Région Paca.

Objectif général de la mission

- ✓ permettre, par un travail avec les structures de gestion du dépistage organisé (SGDO) existantes, de préparer la création du centre régional de coordination des dépistages des cancers de la région Paca au 1er janvier 2019, tout en assurant la continuité de la mission de dépistage organisé actuellement confiée aux cinq SGDO de la région, notamment le déploiement régional en cours du dépistage du cancer du col de l'utérus confié à la structure ARCADES.

Objectifs spécifiques

- ✓ Réaliser avec les SGDO un diagnostic et un état des lieux régionaux,
- ✓ Préparer avec les SGDO un projet de centre régional de coordination des dépistages des cancers en PACA en proposant des solutions efficaces, conformément au cahier des charges de l'instruction DGS/SP5/2017/143 du 28 avril 2017,
- ✓ Initier une démarche maîtrisée d'accompagnement au changement.

Il est attendu du candidat retenu :

- Un diagnostic et un état des lieux régionaux,
- Un projet d'organisation d'un centre régional de coordination des dépistages des cancers en PACA localisant les missions régionales et territoriales,
- Un retro planning de mise en œuvre des différentes étapes,
- La préparation de la création d'une nouvelle entité régionale de forme juridique associative,
- La préparation des statuts de la nouvelle association et la transition avec les anciennes,
- Un plan individuel de reprise du personnel et des besoins de recrutement,
- Le choix d'une convention collective unique,
- Une aide à la constitution des instances décisionnelles du nouveau centre régional,
- Une proposition de système informatique et de la récupération des données existantes,
- Un planning et l'organisation de réunions régulières de suivi ARS – Assurance Maladie – SGDO.

2 - PRESENTATION DE L'ARS PACA

Etablissement public administratif placé sous la tutelle du ministère en charge de la santé et des affaires sociales, l'Agence Régionale de Santé (ARS) Provence-Alpes-Côte d'Azur a été créée le 1^{er} avril 2010 et regroupe en une seule entité du service public de la santé les

anciens organismes alors chargés des politiques de santé dans les régions et les départements (DDASS, DRASS, ARH, GRSP, CRAM, URCAM, MRS).

Elle est située 132, boulevard de Paris - CS 50039 - 13331 Marseille pour ce qui concerne son siège et dispose de six délégations départementales dans chacun des départements de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Les ARS sont en charge de la définition, de l'animation et du suivi du projet régional de santé.

Elles se sont vues assigner deux grands objectifs, à savoir améliorer la santé de la population et accroître l'efficacité de notre système de santé et médico-social.

L'ARS PACA définit la politique de santé en PACA exprimée dans le projet régional de santé, feuille de route des acteurs de santé et du médico-social dans notre région.

Elle intervient dans les domaines suivants :

- ✓ Prévention des maladies, des handicaps et de la perte d'autonomie,
- ✓ Organisation de la veille sanitaire et suivi des éléments significatifs de la santé dans la région et réponse aux alertes sanitaires,
- ✓ Régulation de l'ensemble du champ des soins hospitaliers et des soins de villes,
- ✓ Contrôle de gestion et pilotage des ressources et de la performance de l'hôpital public,
- ✓ Pilotage de la politique régionale d'accompagnement médico-social des personnes en situation de handicap et de perte d'autonomie,
- ✓ Apporte une réponse aux crises sanitaires et organise la réponse des acteurs de santé à la prise en charge de nombreuses victimes des crises de nature diverses.

L'ARS PACA est répartie sur six (6) sites distincts :

- Le site M'Square, 132 Bd de PARIS 13003 Marseille, regroupe le siège de l'agence et la délégation départementale des Bouches du Rhône et compte 395 agents.
- Une implantation dans chaque département :
 - Délégation départementale 04 : 29 agents
 - Délégation départementale 05 : 28 agents
 - Délégation départementale 06 : 61 agents
 - Délégation départementale 83 : 67 agents
 - Délégation départementale 84 : 37 agents

Contexte de la mission

Le Plan cancer 2014-2019 appelle à l'organisation régionale des structures de gestion en charge des dépistages organisés des cancers en appui des échelons territoriaux afin d'accroître leur efficacité.

L'action 16.4 du Plan cancer 2014-2019 vise à garantir à l'ARS un appui régional fort dans le champ de la cancérologie. Il s'agit notamment de « promouvoir, dans un objectif d'harmonisation des pratiques et d'efficacité, une organisation régionale des coordinations régionales de dépistage des cancers en appui des échelons territoriaux. »

L'instruction DGS/SP5/2016/395 du 21 décembre 2016, fixe le cadre général du chantier relatif à l'évolution du dispositif des structures de gestion du dépistage organisé des cancers et à la nouvelle organisation régionale. Cette instruction prévoit notamment que l'organisation actuelle, reposant sur plusieurs structures de gestion par région, doit évoluer vers le regroupement en une seule structure par région dénommée « centre régional de coordination des dépistages des cancers », avec deux niveaux d'intervention, un niveau régional et un niveau territorial, qu'il soit départemental ou interdépartemental.

L'instruction DGS/SP5/2017/143 du 28 avril 2017 complète l'instruction du 21 décembre en définissant le cadre organisationnel pour les centres régionaux de coordination des dépistages des cancers et en proposant un cahier des charges indicatif. Le cahier des charges finalisé sera joint à un arrêté publié en 2018 créant les centres régionaux de coordination des dépistages des cancers.

3 – PLANNING DE REALISATION – SUIVI DU PROJET

Planning national :

A l'issue du second semestre 2017

- Réaliser un diagnostic et un état des lieux régionaux pour permettre d'élaborer un projet régional d'organisation.
- Mener les premières étapes juridiques.

Au second semestre 2018, les nouvelles entités juridiques régionales devront être créées pour être opérationnelles au plus tard le 1er janvier 2019.

- Au 1er semestre 2018, le cahier des charges organisationnel sera publié par arrêté avec une entrée en vigueur au 1er janvier 2019.
- Les documents relatifs à la procédure de labellisation seront également mis à disposition au 1er semestre 2018 par l'INCa.

Planning de la mission

La prestation devra se dérouler sur quatre (4) mois à partir de la date de notification (date prévisionnelle au 09 octobre 2017). Au terme du marché, dix jours (10) seront consacrés à l'initialisation de la démarche maîtrisée d'accompagnement au changement.

Suivi du projet

L'ARS PACA souhaite la mise en place d'un comité de pilotage qui sera chargé du suivi du projet. Ce comité de pilotage sera constitué de représentants de l'ARS, de l'Assurance Maladie et des SGDO. Il sera l'interlocuteur principal du référent projet désigné par le Titulaire du marché.

Des réunions de restitution devront être programmées à échéance régulière dans les locaux de l'ARS PACA, au 132 Boulevard de Paris – 13003 Marseille. Les candidats proposeront dans leur offre un planning prévisionnel qui sera ajusté lors de la réunion de lancement du marché.

Une première réunion de cadrage aura lieu début octobre, au lancement du marché.

4 – DETAIL DES PRESTATIONS

Tranche ferme

4.1 - Phase 1 : Mois 1 et 2 – Livrable n°1

Le Titulaire devra produire un diagnostic et un état des lieux régionaux

- ✓ Présenter un projet de centre régional de coordination des dépistages des cancers en PACA localisant les missions régionales et territoriales
- ✓ Proposer un retro planning de mise en œuvre des différentes étapes
- ✓ Préparer la création d'une nouvelle entité régionale de forme juridique associative

Livraison au terme du deuxième mois de travail.

4.2 - Phase 2 : mois 3 et 4 – Livrable n°2

Le Titulaire devra :

- ✓ Préparer les statuts de la nouvelle association et la transition avec les anciennes
- ✓ Proposer un organigramme détaillé
- ✓ Proposer un plan individuel de reprise du personnel et des besoins de recrutement
- ✓ Définir une convention collective unique
- ✓ Proposer une aide à la constitution des instances décisionnelles
- ✓ Proposer un système informatique intégrant la récupération des données existantes
- ✓ Livraison au terme du deuxième mois de travail.
- ✓ Livraison au terme du deuxième mois de travail.

Livraison au terme du 4^{ème} mois de travail.

4.3 - Document final

L'ensemble des livrables seront regroupés dans un document final qui devra comporter une note de synthèse sur le bilan global, les risques identifiés et les actions prioritaires à engager. La tranche conditionnelle correspondant à la démarche maîtrisée d'accompagnement au changement sera décrite dans le document final.

Livraison au terme du 4^{ème} mois de travail.

Tranche conditionnelle

4.4 - Démarche maîtrisée d'accompagnement au changement

Au terme des phases 1 et 2, le Titulaire du marché initiera une démarche maîtrisée d'accompagnement au changement. Il proposera des scénarii d'évolution précisant les conséquences organisationnelles associées.

Cette démarche devra s'exercer de manière participative et constructive et sera mise en œuvre par les cadres de proximité auprès des salariés concernés.

Initialisation au terme du 4^{ème} mois de travail.

4.5 - Documentation

Des supports documentaires et de travail seront mis à disposition du Titulaire :

- L'instruction N° DGS/SP5/2017/143 du 28 avril 2017 relative à la mise en place des centres régionaux de coordination des dépistages des cancers,
- Les textes réglementaires relatifs à la création des centres régionaux de coordination des dépistages des cancers,
- Les rapports d'activité des SDO,
- Les documents budgétaires (réalisé 2016 et prévisionnel 2017).

5 – MODALITES D'EXECUTION DES PRESTATIONS

5-1- Désignation d'un référent projet

Le Titulaire désignera un interlocuteur unique qui sera responsable du projet et coordonnera l'ensemble de la prestation.

5-2 - Offre financière

L'annexe bordereau de prix est joint à l'acte d'engagement pour former l'annexe financière. Ce document fera apparaître le nombre de journées homme nécessaires à la réalisation des chaque phase de la prestation ainsi que les coûts HT, TVA et TTC.

5-3 - Obligation de résultat.

Le Titulaire a la responsabilité des moyens en personnels, logiciels et matériels dont il a besoin pour exécuter le marché conformément au CCTP.

Les travaux de saisie et de reproduction des divers documents sont à la charge du Titulaire.

Le Titulaire devra proposer des personnels pour les prestations relevant de sa responsabilité qui, après agrément de l'Agence, composeront l'équipe de travail, ainsi que la personne responsable de la bonne exécution des prestations, qui sera l'interlocuteur de l'Agence.

5-4 - Obligation de délai

Date de lancement de la prestation : début octobre 2017.

Date de fin de la prestation : début février 2018

5-5- Vérification des prestations

Chaque livrable fait l'objet d'un Procès Verbal (P.V.) dûment signé par les représentants des parties au marché.

La signature conjointe des P.V. emportant décision positive sans réserve d'admission, **vaut constat du service fait effectué** par le Titulaire, et justifie le paiement des acomptes éventuellement prévus au marché.

La réception par le Pouvoir adjudicateur d'une facture émise par le Titulaire, alors même que le service fait n'aurait pas été validé et acté selon ces formes, ou que ce dernier aurait donné lieu à décision négative, ne fera pas courir le délai de paiement à son profit.